



LOGIS – GEST spri

Boulevard Guillaume Van Haelen 139 B22
1190 FOREST (BRUXELLES)
TEL: 02-344 54 11 – FAX: 02-344 49 01
EMAIL: info@logis-gest.be
TVA : 0895.980.684 - N° IPI : 505 167

VAN DE PUTTE Jean
Notaire
Avenue Paul Deschanel 50
1030 BRUXELLES

Bruxelles, le 25 août 2015.

Cher Maître,

Concerne : l'appartement type R.g. au rez-de-chaussée – la résidence « PAUL CLAUDEL », avenue Paul Claudel 121 à 1030 SCHAERBEEK (BRUXELLES) – Votre réf : 00-00-5695/001 – FS - Vendeur(s) : Monsieur FLORY Joseph.

Veuillez trouver ci-après, les renseignements concernant le bien en question :

Fonds de roulement : - Appartement RG : €256,16 par trimestre.

Fonds de réserve : - Fonds de réserve 1 « Bâtiment » : € 25561,05 au 30/06/2015.

L'Assemblée Générale décide de maintenir un appel de fonds trimestriel pour un montant de €1 250,00.

Sommes dues par le vendeur : néant au 30/06/2015. ATTENTION ! Il y aura lieu de tenir compte des charges de l'exercice 3T2015, décompte qui sera établi au cours du mois de septembre 2015.

Procédure(s) judiciaire(s) : aucune procédure n'est en cours.

Le montant des dépenses de conservation, d'entretien, de réparation et de réfection décidées par l'assemblée générale ou le syndic avant la date du transfert de la copropriété, mais dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date : pas d'application

Un état des appels de fonds approuvés par l'assemblée générale des copropriétaires avant la date certaine du transfert de propriété et le coût des travaux urgents dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date : néant

Un état des frais liés à l'acquisition de parties communes, décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété, mais dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date : pas d'application

Je ne suis pas en possession d'un dossier d'intervention ultérieure.

Pourriez-vous nous communiquer la date de la passation de l'acte, ainsi que les coordonnées du nouveau propriétaire, afin que nous puissions régulariser notre dossier et savoir à qui nous adresser pour les charges à venir.

Je vous prie de trouver, en annexe, les procès-verbaux des AG des années 2012, 2013 et 2014 ainsi que les bilans 2014 et 2015 et les décompte d'années 2014 et 2015.

Je vous prie de croire, cher Maître, en l'expression de mes sincères salutations.

M. Van Nuland,
Syndic